

Comité Technique Local du 19 février 2013 : LA RIGUEUR ENCORE ET TOUJOURS !

Le CTL convoqué le 19 février 2013 avait pour ordre du jour l'exécution du budget 2012, la présentation du budget prévisionnel 2013, ainsi que la réforme de l'entretien et de l'évaluation professionnelle.

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez inscrit à l'ordre de jour de ce CTL , la « réforme de l'entretien et de l'évaluation professionnelle ».

Dès sa mise en place en 2005 dans les deux anciennes administrations formant aujourd'hui la DGFIP, FO-DGFIP avait émis de fortes réserves sur la pertinence d'un tel système , dans un contexte de suppressions d'emplois et de réductions de moyens budgétaires.

FO-DGFIP revendiquait un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent , avec le maintien de la note chiffrée, afin que chacun puisse se situer à l'intérieur de son grade et échelon, mais sans contingentement.

Désormais, après plusieurs entretiens professionnels, l'attribution d'une réduction d'ancienneté ne sera plus liée à une note. Il sera donc impossible de déterminer pour chacun la moindre valeur relative.

Par ailleurs, les suppressions d'emplois successives ont fini par retirer toutes les marges de manœuvre en terme d'organisation du travail. Ainsi, évaluer les agents et surtout les valoriser par rapport aux résultats obtenus au regard des objectifs assignés ,ne peut que relever de l'arbitraire.

Cette réforme est destinée à favoriser l'expression des agents. Elle n'est en réalité qu'un leurre, puisque les évaluateurs doivent appliquer l'instruction et se censurer dans l'attribution des bonifications, en fonction des quotas alloués.

Et que dire de la procédure de contestation instaurant un recours hiérarchique visant à court-circuiter les CAP locales et nationales ?

FO-DGFIP condamne cette évaluation professionnelle, outil du non dialogue social, et conteste la position de la DGFIP qui refuse l'attribution de 3 mois de réduction d'ancienneté, véritable coup de force d'une administration en totale contradiction avec l'arrêté du 20 décembre 2012.

Une fois de plus, les salariés font les frais de l'austérité budgétaire !

A/ LE BUDGET

I / L'exécution 2012

Les dépenses 2012 ,hors rémunérations s'élèvent à 16.656.878 €.

Ce montant se décompose comme suit:

- 15.913.997€ de dépenses de fonctionnement
- 742.881€ de dépenses de d'équipement.

Sur le poste fonctionnement : les locations et charges immobilières demeurent un poste de dépenses significatives : 6.786.306 € .

Suivent l'affranchissement (2.208.881€), les fournitures de bureau (653.765 €).

Sur le poste équipement : Les travaux immobiliers ont représenté une dépense de 583.813 € .

II/ Le budget 2013

Le budget prévisionnel 2013 est en nette régression, soit une diminution prévue de 2.200.000 €. **Rigueur oblige !**

La résiliation des baux de location des deux sites de Boulogne génère une économie de 1.500.000 €.

La Direction confirme ce que nous pressentions : **le temps de l'austérité est venu pour les services.**

Elle nous a annoncé le nouveau forfait fourniture : 45 € par agent et par an et des économies à réaliser de 17% sur l'affranchissement, ainsi que sur les fournitures de papier.

Actuellement des travaux sont en cours au 22^{ème} étage du CAD pour accueillir l'ensemble des services du Domaine et d'autres travaux sont prévus au 15^{ème} étage.

Pour la Direction, toutes ces mesures ne posent aucun problème et ne risquent pas de dégrader les conditions de travail. Nous lui laissons la responsabilité de cette affirmation.

Pour FO DGFIP les personnels n'ont pas à subir au quotidien les conséquences d'une gestion d'un Etat désargenté. Nous avons donc voté contre ce budget.

B/ La réforme de la notation

La campagne débutera le 25 février 2013 et se terminera le 5 avril 2013.

Dans sa déclaration liminaire FO DGFIP a rappelé son opposition ferme à cette réforme.

La Direction s'est engagée à utiliser l'ensemble des réductions disponibles de 1 mois ou 2 mois dans la limite d'une réserve pour l'autorité hiérarchique et la CAPL.

FO DGFIP condamne fermement tout système lié à l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent à travers une politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel.

Ce système est source d'individualisme et de compétition entre agents et services. Il engendre des inégalités dans le déroulement de carrière avec des conséquences sur les rémunérations.

QUESTIONS DIVERSES

- Préservation de l'anonymat : La Direction Locale accepte la revendication de FO DGFIP 92

En accord avec la référente « Charte Marianne » et son supérieur hiérarchique tout agent qui le demande pourra se présenter en utilisant son prénom.

- Sécurité des personnels d'accueil : La Direction Locale refuse la revendication de FO DGFIP 92

La mise en place d'une séparation entre l'agent d'accueil et le public, pour des raisons de sécurité, n'est pas acceptée par la Direction au motif qu'il n'y a pas de demande des agents dans les postes !!!

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LE TELLIER (SIE Colombes), Thierry DELATRE (DDFIP)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/